



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de travaux SADE CGTH – Création branchement AEP -  
ARR - 2024-03-12-32 -**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise SADE-CGTH basée à VOUJEAUCOURT-  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de création de branchement AEP rue des chalets à Seloncourt.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de création de branchement AEP auront lieu à SELONCOURT rue des chalets. Ces travaux seront réalisés à partir du lundi 11 Mars 2024 pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation sera assurée à l'aide d'un alternat manuel à tous véhicules à proximité du lieu de l'intervention par l'entreprise SADE-CGTH. La circulation sera interdite sauf aux riverains.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SADE-CGTH. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 12 Mars 2024  
PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation

  
